

e) Autres appareils de sûreté en usage dans l'extraction, tels que guides en croix pour tonnes d'avaleresse, etc.

f) Dans quelles circonstances, quelqu'un de ces appareils peut-il devenir un danger additionnel pendant l'extraction ?

g) Détails (authentiques) concernant des accidents survenus pendant l'extraction, avec références spéciales à l'efficacité des appareils de sûreté.

h) Autres particularités intéressantes sur ce sujet.

VI. — Les inventeurs et constructeurs d'appareils de sécurité sont invités à fournir au Secrétaire des tracés et plans de leurs systèmes avec description complète de leur fonctionnement.

Les dessins seront sur toile et propres à la reproduction photographique, à l'échelle d'un pouce par pied pour les vues générales et de trois pouces par pied pour les détails. On peut aussi envoyer des modèles, mais ceux-ci ne sont pas obligatoires.

Les dessins et modèles resteront la propriété du Gouvernement du Transvaal.

Des essais pratiques, dans les conditions normales de fonctionnement, seront exécutés et il est nécessaire que tout inventeur ou constructeur qui soumettra des dessins, donne à la Commission l'autorisation écrite de construire ou de faire construire les appareils en question, dans le but de les essayer. Les modifications nécessaires ou possibles pour faire agir les parachutes sur des guides en bois ou en métal doivent être spécifiées.

VII. — Des exemplaires du Rapport de la Commission seront envoyés à toute personne dont le témoignage sera publié ou qui soumettra des dessins ou modèles d'appareils de sûreté.

THE IRON AND STEEL INSTITUTE

BOURSES DE RECHERCHES

Fondation Andrew Carnegie.

Une ou plusieurs bourses de recherches, dont l'importance sera toujours laissée à l'appréciation du Conseil de l'Institut du Fer et de l'Acier (Iron and Steel Institute) et due à la munificence de son ancien président, M. Andrew Carnegie, sera accordée annuellement, sur la recommandation du Conseil de l'Institut et sans distinction de sexe ou de nationalité. M. Andrew Carnegie a fait don à l'Institut du Fer et de l'Acier, en vue d'assurer le service de cette bourse, de quatre-vingt neuf bons hypothécaires 5 %, de mille dollars chacun. Les candidats, qui devront avoir moins de trente cinq ans, devront adresser leur demande sur bulletin spécial, au Secrétaire de l'Institut, avant la fin du mois de février.

Le but de ces bourses n'est pas de faciliter des études ordinaires, mais de permettre aux étudiants qui ont passé par le collège ou qui ont fait un stage dans des établissements industriels, de se livrer à des recherches sur la métallurgie du fer et de l'acier et sujets s'y rapportant, en vue d'aider à son progrès et à son application industrielle. Il n'est apporté aucune restriction en ce qui concerne l'endroit où les recherches se poursuivront, université, école ou usine, pourvu qu'il soit équipé de façon à permettre les recherches métallurgiques.

La bourse sera attribuée pour une année, mais le Conseil pourra, à sa discrétion, la renouveler s'il le juge bon, au lieu d'en faire une attribution nouvelle. Le résultat des recherches sera communiqué sous forme de mémoire à l'Institut du Fer et de l'Acier et sera soumis à l'Assemblée générale annuelle des membres. Dans le cas où le Conseil jugerait que le mémoire est d'un mérite suffisant, la médaille d'or Andrew Carnegie sera attribuée à son auteur. La médaille ne sera pas décernée si, dans une année quelconque, le mémoire n'en justifie pas l'attribution.

PAR ORDRE DU CONSEIL :

BENNETT H. BROUGH,
Secrétaire.

28, Victoria Street, LONDRES.